

## | Propriétaire occupant



DELEGATION .....fhdjshfkjs kfhjdskhf fkdf

N° de dossier [0|0|1|O|P|A|0|2|0]

Date du dépôt | 0 | 3 | 0 | 3 | 2 0 | 2 | 5 |

## PLAN DE FINANCEMENT

IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION*	
Votre nom:GUY  Votre adresse:42 .Rue .du .Pr	
$\begin{array}{c} \text{B\^{a}timent}: & \\ \text{Code Postal}:  0 1 1 5 0  \\ \text{T\'{e}l}:  0 9 6 0 1 4 1 6 6 2  \end{array}$	Etage: Porte: Escalier:

<sup>\*</sup>Reporter l'identité du demandeur figurant sur le formulaire de demande de subvention.

FINANCEMENT DES TRAVAUX
XCoût total des travaux à réaliser $ 1 1 1 1 1  \in HT$ XHonoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage $ 2 2 2 2 2  \in HT$ XHonoraires de maîtrise d'œuvre $ 3 3 3 3 3  \in HT$ • Montant total des dépenses HT $ 4 4 4 4  \in HT$ • Montant total des dépenses TTC $ 5 5 5 5 5  \in TC$
$\blacksquare$ Financement :       • Prêt bancaire
- Aide de l'Anah
- Union européenne
- Autre aide publique (ADEME, Agence de l'eau) non $\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \$
• Autres aides non $\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \$

Je soussigné(e), nom et prénom : .GUY. Philippe....

certifie sur l'honneur<sup>(4)</sup> l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Signature du demandeur

Fait à .TUNIS...., le  $\lfloor 2 \rfloor 0 \rfloor \lfloor 2 \rfloor 0 \rfloor \lfloor 2 \rfloor 4 \rfloor 0 \rfloor 4 \rfloor$ 



<sup>&</sup>lt;sup>(1)</sup>Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART).

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup>Communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole... <sup>36</sup>À préciser.

<sup>&</sup>lt;sup>(a)</sup>Déclaration sur l'honneur : toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis-à-vis de l'Anah entraînera le retrait de l'aide allouée, le remboursement des sommes indûment perçues éventuellement majorées par décision du Conseil d'administration, et l'interdiction de déposer en tant que propriétaire ou en tant que mandataire, des dossiers de demande de subvention auprès de l'Anah et ce, sans préjudice de poursuites judiciaires. La loi rend passible d'amende ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations (art. L.441-1 du Code pénal).